



Association Pères Mères Enfants Solidaires (PMES)

C.P. 312 CH-1224 Chêne-Bougeries / Genève
Site Internet : www.kiombo.com/pmes/index.html
E-mail : leilapellissier@bluewin.ch

Propositions de PMES

Commission de travail du 31 octobre 2011 sur le "Nouveau droit de protection des mineurs et des adultes"

Nous représentons ici l'Association PMES, association qui s'occupe des familles dans le désarroi le plus total du fait de dysfonctionnements principalement avec le Tribunal tutélaire, le Service de Protection des Mineurs et le Service des Tutelles Adultes.

Nos membres nous consultent pour de nombreuses raisons, le plus souvent suite au traitement judiciaire du divorce qui porte atteinte à l'image et à la vie privée.

Quelques dysfonctionnements du Tribunal tutélaire

- Il n'est tenu compte que des rapports du SPMI et des expertises de certains "experts" de l'Institut de médecine légale comportant des contre vérités préjudiciables aux parents et enfants. Nombreux recours qui en découlent, alourdissant la tâche des intervenants, allongeant inutilement les procédures et impliquant des coûts.
- Auditions non appropriées, en fonction du type de personnes auditionnées qui rappelons-le, ne sont pas des criminels.
- Auditions non enregistrées.
- Procès-verbaux et/ou incomplets, ne reflétant pas le langage et la pensée des auditionnés.
- Impossibilité de relire systématiquement et consciencieusement les PV d'audience, faute du temps nécessaire.
- Refus d'accompagnement de la personne auditionnée par une personne de son choix en plus de l'avocat nommé. Un avocat peut être inapproprié, méconnaître la cause.
- Délais d'attente trop longs pour l'audition des familles. Ces dernières ne sont que rarement entendues ensemble, comme demandé.
- Oublis de convocations.

- Langage des juges et des avocats non adapté aux auditionnés.
- Absence de contrôle sur les tuteurs et curateurs, notamment sur ceux du SPMI.
- Manque de transparence dans les dossiers. Ne sont parfois, même pas transmis aux intéressés. Dossiers incomplets ou égarés.
- Recours inutiles à des "experts psychiatriques" pour tous les parents (grands-parents aussi). Ce qui provoque colère et indignation dans les familles au lieu d'un apaisement.
- Plusieurs psychiatres refusent de collaborer avec le SPMI et le Tribunal tutélaire, ne voulant pas couvrir les erreurs de décisions.
- Attestations médicales délivrées aux parents non prises en compte ce qui implique que des droits de visite ne peuvent être rétablis qu'après des mois voire une à plusieurs années d'attente.
- La Justice malade de ses psys. La psychiatrie est souvent un moyen d'expérimentation sur les personnes faibles, sans défense, isolées socialement.

Trop souvent, le Tribunal tutélaire actuel est inhumain, formaliste, ne travaille pas dans le sens de la famille ou d'aide à la famille, il ne respecte souvent pas la loi et ne travaille pas dans le sens de l'esprit de la loi et du respect des droits de l'homme.

Quelques dysfonctionnements du SPMI

- Refus très souvent de collaborer avec les familles. Omerta.
- Prises de décisions sans concertation avec les parents ou les familles
- Privation des liens entre parents et enfant/s. (et le reste de la famille)
- Blocage affectif de l'enfant "placé" car téléphone mis sur haut-parleur.
- Séparation de fratries
- Manque de contrôle des familles d'accueil. (Ex. de dérive : Pédophilie reconnue trop tardivement à Genève, malgré nos alertes).
- Pas de suite d'enquête judiciaire (?) sur affaire de pédophilie étouffée par la Direction du SPMI de Genève. Affaire relancée par PMES à Monsieur Charles BEER, Conseiller d'Etat en charge du SPMI.
- Collaborateurs (et leurs remplaçants) difficiles à atteindre, souvent en raison de leurs longues absences.
- Pouvoirs des assistants sociaux beaucoup trop étendus.
- Enquêtes superficielles, formalistes sur la famille, auprès du voisinage, du milieu scolaire, sur les antécédents familiaux et la provenance géographique des familles.
- Manque de suivi des dossiers. (Transmission de rapport : délai d'attente jusqu'à cinq mois).
- Trop d'assistants sociaux génèrent les conflits (manque de clairvoyance, de sens humain, d'impartialité).
- Pas de sanction contre le parent aliénant qui modifie les DV ou ne les respecte pas.
- Propos diffamant l'un des parents, qui portent atteinte à son image, le déresponsabilise de ses devoirs et détruit les liens familiaux.
- Suite à des demandes d'aide de mères en burn out = retraits de garde inacceptables.

Comme relevé pour le Tribunal tutélaire, le SPMI actuel est souvent inhumain, formaliste, ne travaille pas dans le sens de la famille ou d'aide à la famille, il ne respecte souvent pas la loi et ne travaille pas dans le sens de l'esprit de la loi et du respect des droits de l'homme. Il en résulte, pour beaucoup de jeunes pris en charge par le SPMI, une augmentation de la perte des repères et des valeurs, qui se traduit par une recrudescence des comportements à risques tels que toxicomanie, violence, délinquance, suicide.

Autres dysfonctionnements en relation avec le TT, le SPMI, le STA, les HUG notamment Belle-Idée

- La Commission chargée de la Santé et donc de la Psychiatrie, ne remplit pas son rôle face aux abus qui lui sont signalés par différents canaux.
- Internements à Belle-Idée en non volontaires inadmissibles. Traitements contre la volonté des patients. Traitements violents inutiles causant des souffrances et altérations physiques autant que morales. Rapports de médecins contenant des contre-vérités.
- Les institutions sensées effectuer un contrôle ne fonctionnent pas : le Conseil supérieur de la magistrature actuel n'assume pas son rôle de contrôle, ne répond pas aux lettres.
- Avocats ou principaux intervenants absents aux audiences ou remplacés par des personnes ne connaissant pas les dossiers.
- Alors qu'il manque des lieux pour l'exercice des droits de visite à Genève : une maison vacante de l'Etat de Genève est dévolue aux Pompes funèbres.
- Secret médical non respecté.

La séparation des pouvoirs est un leurre, un prétexte utilisé pour ne pas contrôler les différentes instances incriminées.


Ces dysfonctionnements sont préjudiciables à un grand nombre de citoyens ou résidents de ce canton, et donne une mauvaise image de Genève, berceau des Droits humains.

Quelques propositions

1. Suppression du Tribunal tutélaire par un **tribunal des familles**, où seuls des magistrats et des avocats formés au droit de la famille, pourront exercer.
2. Interdire tout avocat nommé d'office non formé au droit de la famille, au SPMI.
3. Aménager les droits des parents par une médiation **obligatoire et gratuite**, par contrat amiable entre les parties avant toute intervention du SPMI.
4. Le SPMI devra délivrer ses rapports dans des temps acceptables avec transparence. (Loi Lipad) et impartialité.
5. Il devra communiquer régulièrement aux parents, les résultats scolaires des enfants placés.
6. Tout retrait de garde sera décidé en présence d'une tierce personne extérieure au SPMI (par ex. un membre de la famille) et seulement après enquête.


7. Chaque dossier ne devra être confié qu'à un/e seul/e intervenant/e, engagé/-e à plein temps, ainsi qu'à son supérieur hiérarchique. L'implication personnelle des assistants sociaux n'en sera que renforcée.
8. La responsabilité des collaborateurs du SPMI comme du STA doit être mise en cause, lors de dysfonctionnements.
9. Le Tribunal des familles devra pouvoir engager des poursuites pénales en ce sens.
10. Le SPMI comme le STA doivent être contrôlés par une instance externe neutre.
11. Le travail des tuteurs nommés par le Tribunal tutélaire doit être contrôlé par une instance autre que le Tribunal tutélaire (Conflit d'intérêt).
12. Les tuteurs doivent être relevés de leurs fonctions en cas de mauvais travail.
13. Les intervenants du SPMI, STA et autres institutions doivent présenter les dossiers, rapports, et comptes demandés.

L'ENFANT ET SA FAMILLE DOIVENT ÊTRE AIDÉS ET PROTÉGÉS DANS LE VRAI SENS
DU TERME ET NON RENDUS VICTIMES D'UN SYSTÈME QUI A VÉCU.



Leïla Elisabeth Pellissier

Présidente



Brigitte Pivot

Vice-présidente